

Service animation jeunesse  
éducation populaire et vie étudiante  
SR

# 11

## R A P P O R T

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES**

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de 9 100 € au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIOÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 9 100 €.

SUBVENTION 2010 POUR LES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES :	9 100 €
- Association Carrefour	2 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Borny	6 500 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI